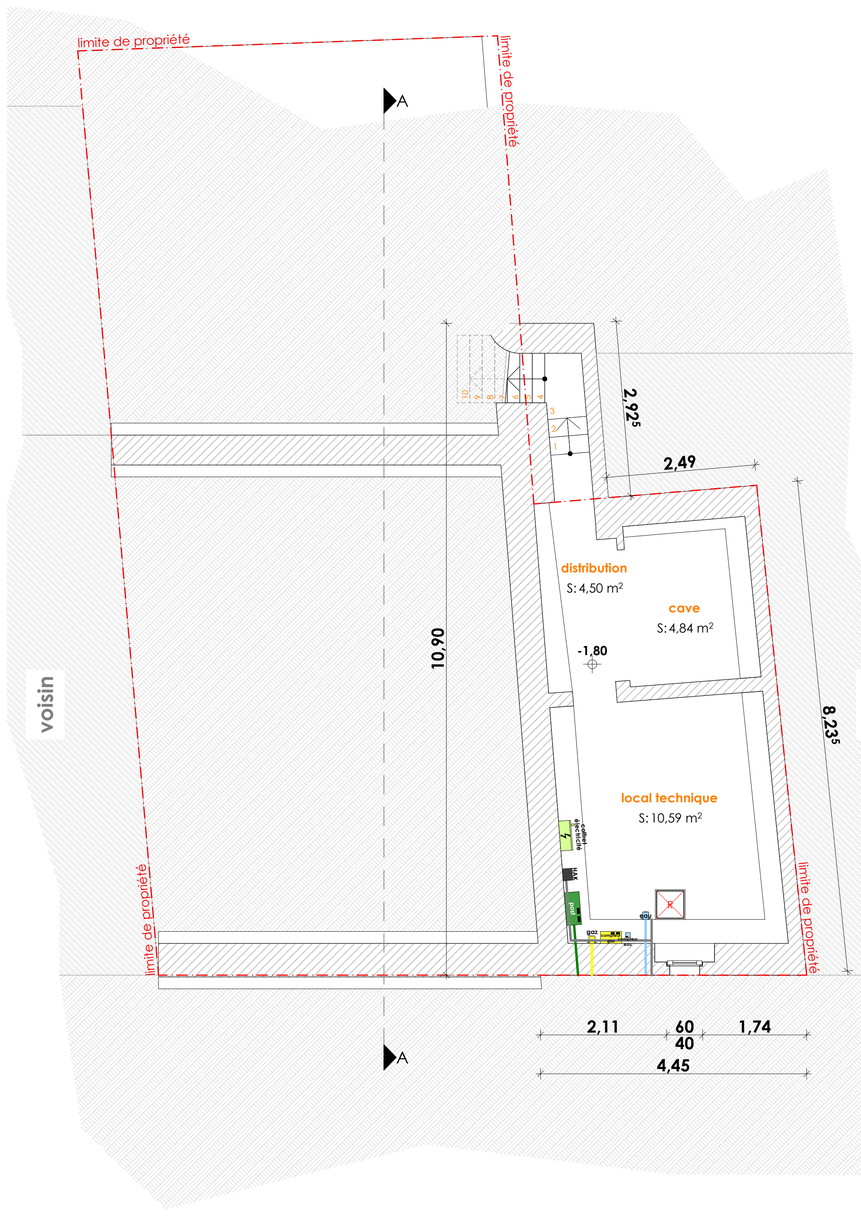
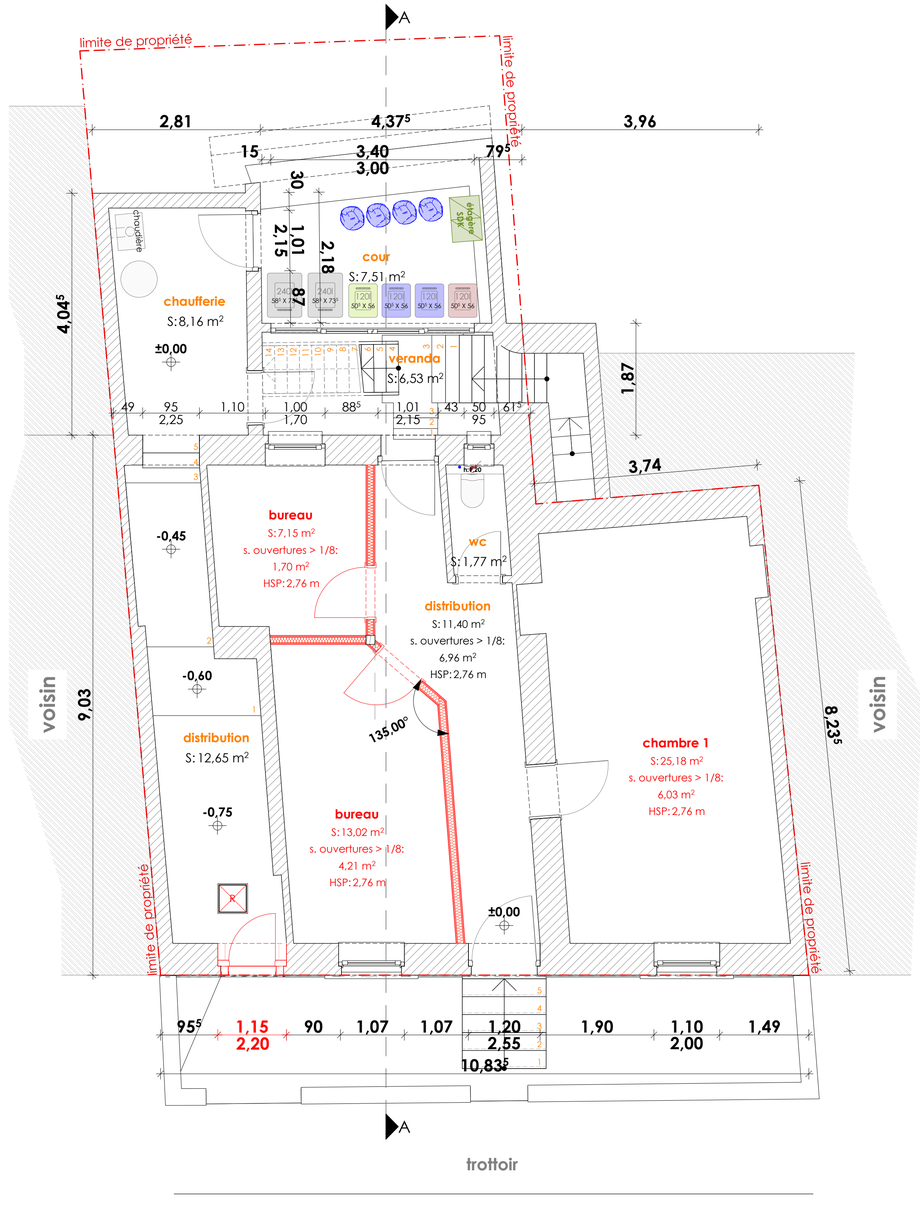


sous-sol

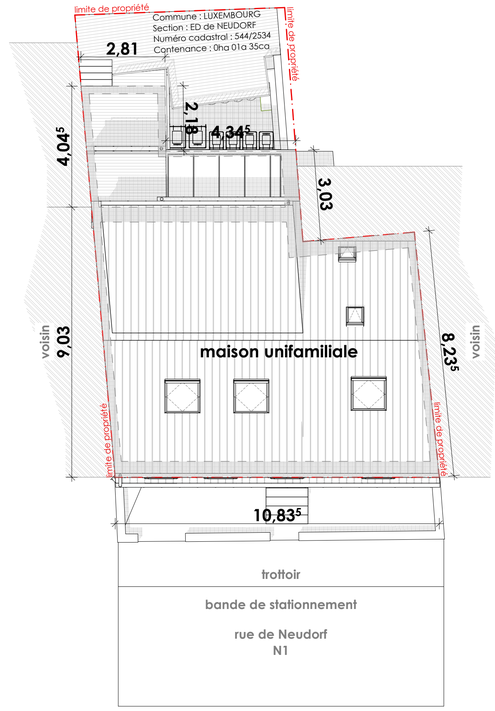


trottoir

bande de stationnement

rue de Neudorf

rez-de-chaussée



plan de situation

ATELIER D'ARCHITECTURE
RODRIGUES

Maître d'ouvrage :
Promotions Urbaines SA
45 rue de Neudorf
L-2221 Luxembourg

Objet :
transformation d'une maison unifamiliale
45 rue de Neudorf
L-2221 Luxembourg
parcelle 544/2534 - section ED de Neudorf
commune de Luxembourg

Indice :
A - 31 juillet 2025 • mise en page

dessiné : • S.R.
controlé : • T.R.

Remarques générales :
- La reproduction ou la transmission de ce document à un tiers est interdite sans l'autorisation préalable de **AAR**.
- La représentation graphique du mobilier et des équipements tels que appareils sanitaires, ascenseurs, menuiseries intérieures et extérieures, gaines techniques, etc., n'est qu'indicative. Les caractéristiques techniques de ces équipements (dimensions, performances, etc.) sont reproduites dans la description des travaux et fournitures ou seront déterminées par les bureaux d'études ou les installateurs.
- Les surfaces données pour les parcelles ne sont qu'approximatives ; elles ne seront définitives qu'après abornement par un géomètre agréé et/ou l'administration cadastre.

Remarques techniques :
- Les plans "autorisation de construire" ne sont pas des "plans exécution" et ne sont donc valables pour construction et/ou exécution.
- Toute implantation doit être vérifiée par un géomètre agréé, aux frais du constructeur, avant la suite des travaux.
- Toutes les cotes et tous les niveaux indiqués doivent être vérifiées sur le chantier par l'entrepreneur et/ou le constructeur.
- Toutes les modifications de plan et toutes les erreurs éventuelles sont à signaler directement à **AAR**.
- Tous les éléments porteurs (voiles, dalles, etc.) doivent être confirmés par un calcul statique d'un ingénieur-conseil. De même pour tout percement il faut se référer aux plans des ingénieurs-conseils et/ou des installateurs.
- Au raccord dans une surface plane entre un élément porteur en béton armé et une cloison non-portante il faut prévoir une plaque de plâtre du type "Gyproc" ou un métal déployé, afin d'éviter toute fissuration, dans le cas d'une finition en carrelage, un joint de travail est à prévoir entre les deux éléments.
- Tous les réseaux électricité, EU & EP, clim, etc. sont à déterminer et à compléter par l'installateur et/ou le constructeur.
- Toutes les ouvertures brutes des portes intérieures sont à controler par l'installateur et/ou le constructeur suivant choix du M.O.

63 route de Trèves
L-2633 Senningerberg

+352 2777 0997
+352 621 485 301
celestino@aar.lu
www.aar.lu

RCS B240710
Aut. 10110673/0
TVA 2019 2480 826
TVA LU31834078
OAI AP/11167

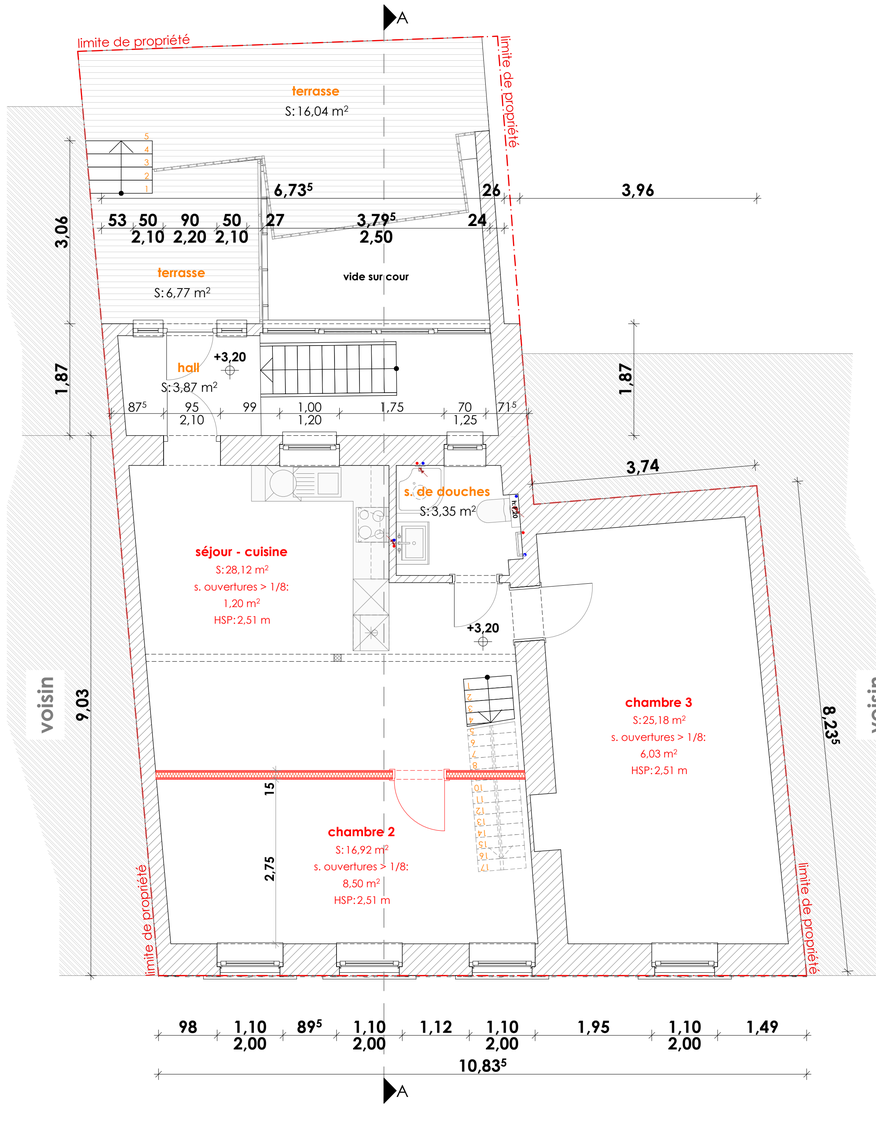
LU20 0099 7802 0148 0860

Plan : 111_25_aut_50_1A
autorisation de construire
• sous-sol
• rez-de-chaussée
• plan de situation

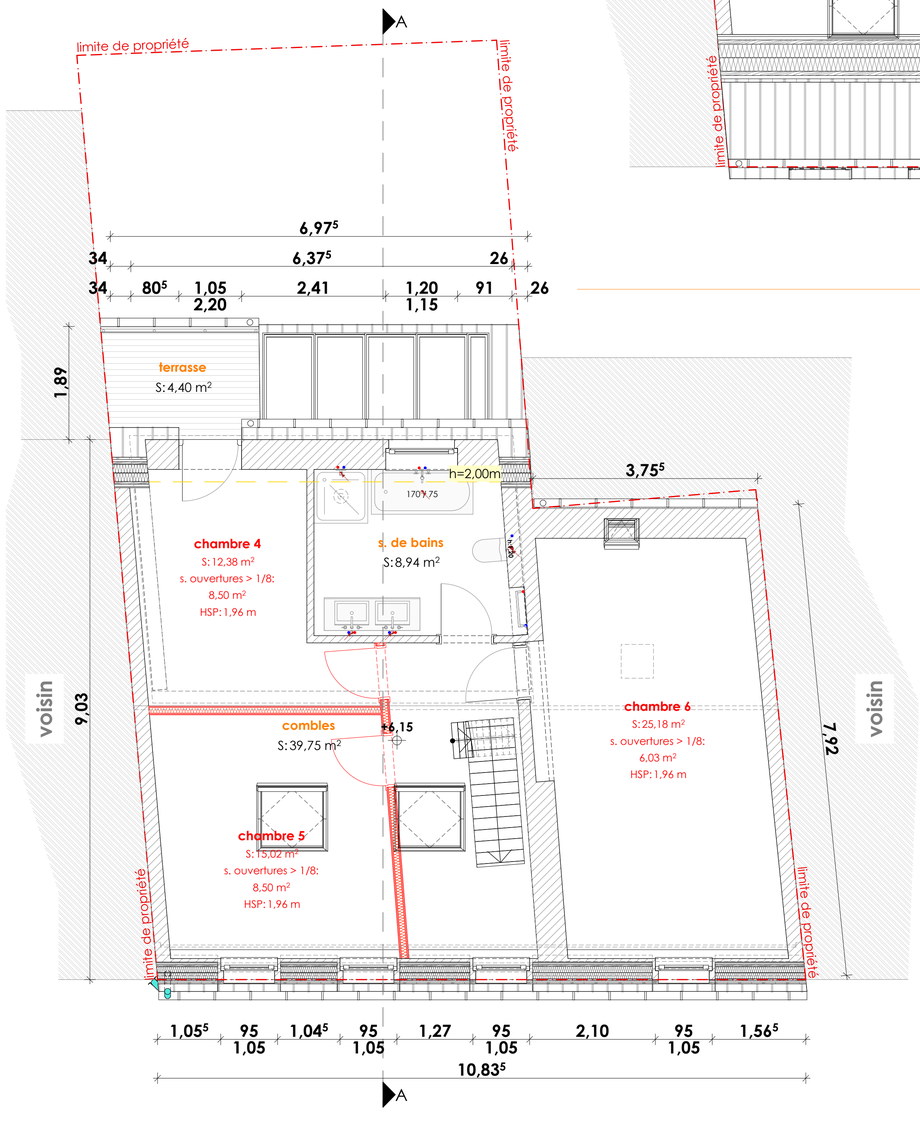
Echelle : 1-50e

Format : A1 (84 X 59,4)

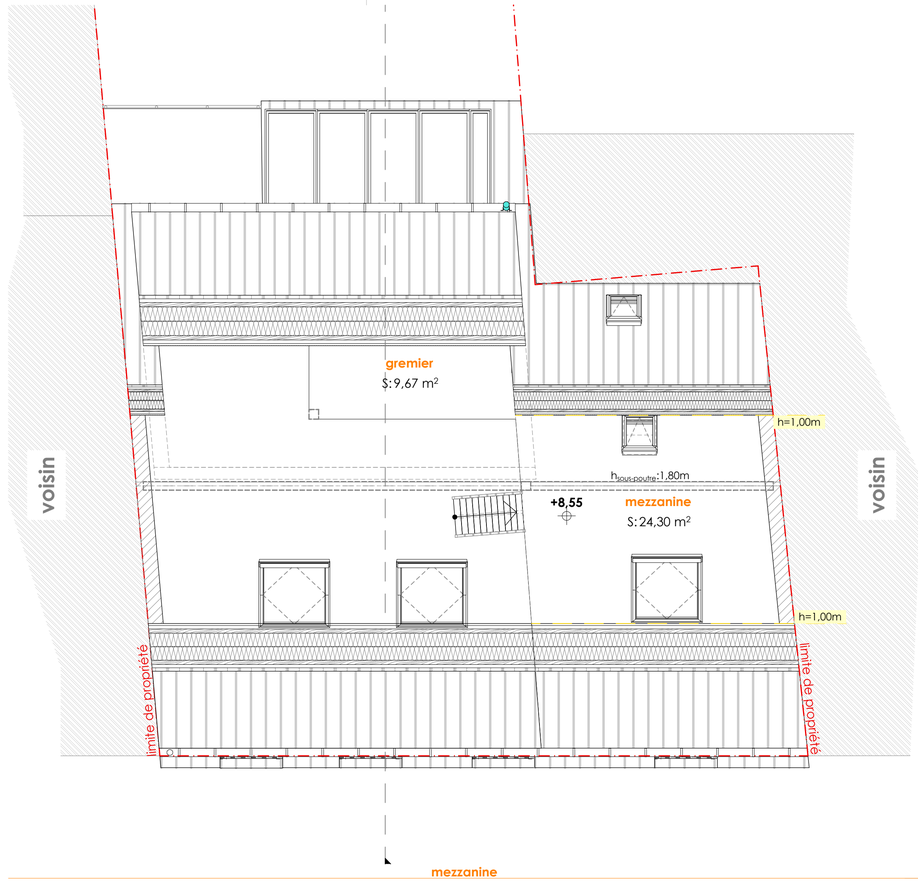
Planche : 1 - 3



1 étage



2 étage (combles)



mezzanine

ATELIER D'ARCHITECTURE
RODRIGUES

Maître d'ouvrage :
Promotions Urbaines SA
45 rue de Neudorf
L-2221 Luxembourg

Objet :
transformation d'une maison unifamiliale
45 rue de Neudorf
L-2221 Luxembourg
parcelle 544/2534 - section ED de Neudorf
commune de Luxembourg

Indice :
A - 31 juillet 2025 • mise en page

dessiné : • S.R.
controlé : • T.R.

Remarques générales :
- La reproduction ou la transmission de ce document à un tiers est interdite sans l'autorisation préalable de **AAR**.
- La représentation graphique du mobilier et des équipements tels que appareils sanitaires, ascenseurs, menuiseries intérieures et extérieures, gaines techniques, etc., n'est qu'indicative. Les caractéristiques techniques de ces équipements (dimensions, performances, etc.) sont reproduites dans la description des travaux et fournitures ou seront déterminées par les bureaux d'études ou les installateurs.
- Les surfaces données pour les parcelles ne sont qu'approximatives ; elles ne seront définitives qu'après abornement par un géomètre agréé et/ou l'administration cadastre.

Remarques techniques :
- Les plans "autorisation de construire" ne sont pas des "plans exécution" et ne sont donc valables pour construction et/ou exécution.
- Toute implantation doit être vérifiée par un géomètre agréé, aux frais du constructeur, avant la suite des travaux.
- Toutes les cotes et tous les niveaux indiqués doivent être vérifiées sur le chantier par l'entrepreneur et/ou le constructeur.
- Toutes les modifications de plan et toutes les erreurs éventuelles sont à signaler directement à **AAR**.
- Tous les éléments porteurs (voiles, dalles, etc.) doivent être confirmés par un calcul statique d'un ingénieur-conseil. De même pour tout percement il faut se référer aux plans des ingénieurs-conseils et/ou des installateurs.
- Au raccord dans une surface plane entre un élément porteur en béton armé et une cloison non-portante il faut prévoir une plaque de plâtre du type "Gyproc" ou un métal déployé, afin d'éviter toute fissuration, dans le cas d'une finition en carrelage, un joint de travail est à prévoir entre les deux éléments.
- Tous les réseaux électricité, EU & EP, clim, etc. sont à déterminer et à compléter par l'installateur et/ou le constructeur.
- Toutes les ouvertures brutes des portes intérieures sont à controler par l'installateur et/ou le constructeur suivant choix du M.O.

63 route de Trèves
L-2633 Senningerberg

+352 2777 0997
+352 621 485 301
celestino@aar.lu
www.aar.lu

RCS B240710
Aut. 10110673/0
TVA 2019 2480 806
TVA LU31834278
OAI AP/11167

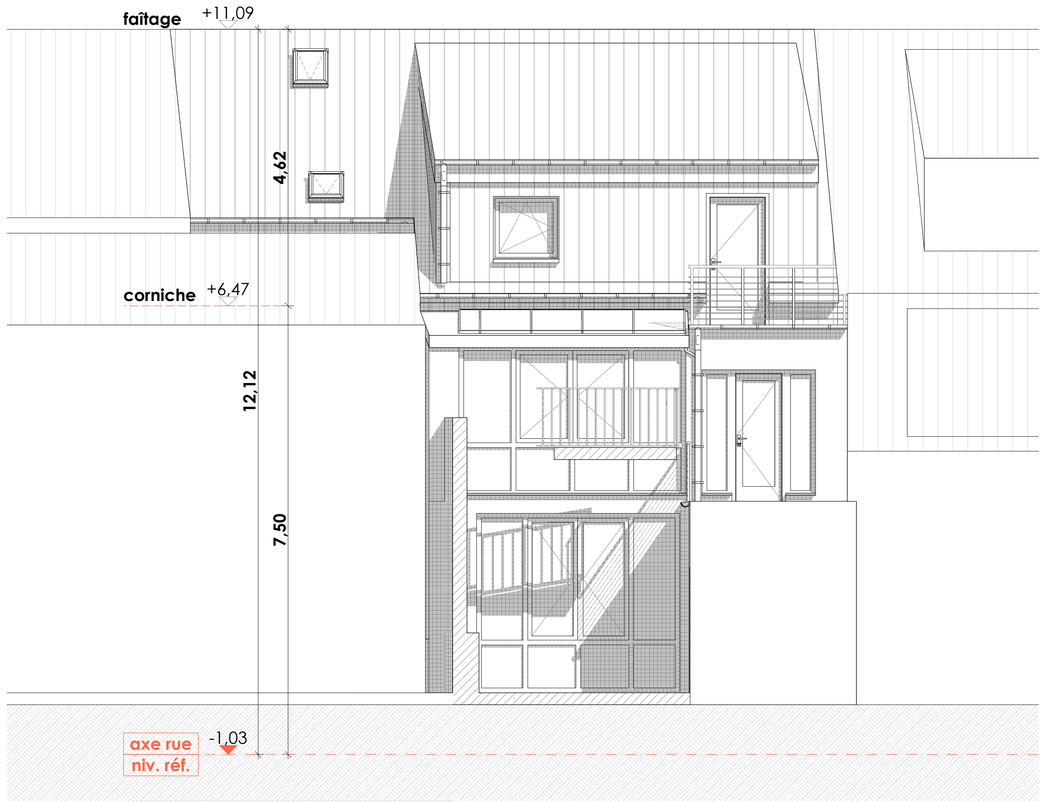
LU20 0099 7802 0148 0860

Plan : 111_25_aut_50_2A
autorisation de construire
• 1er étage
• 2e étage
• mezzanine

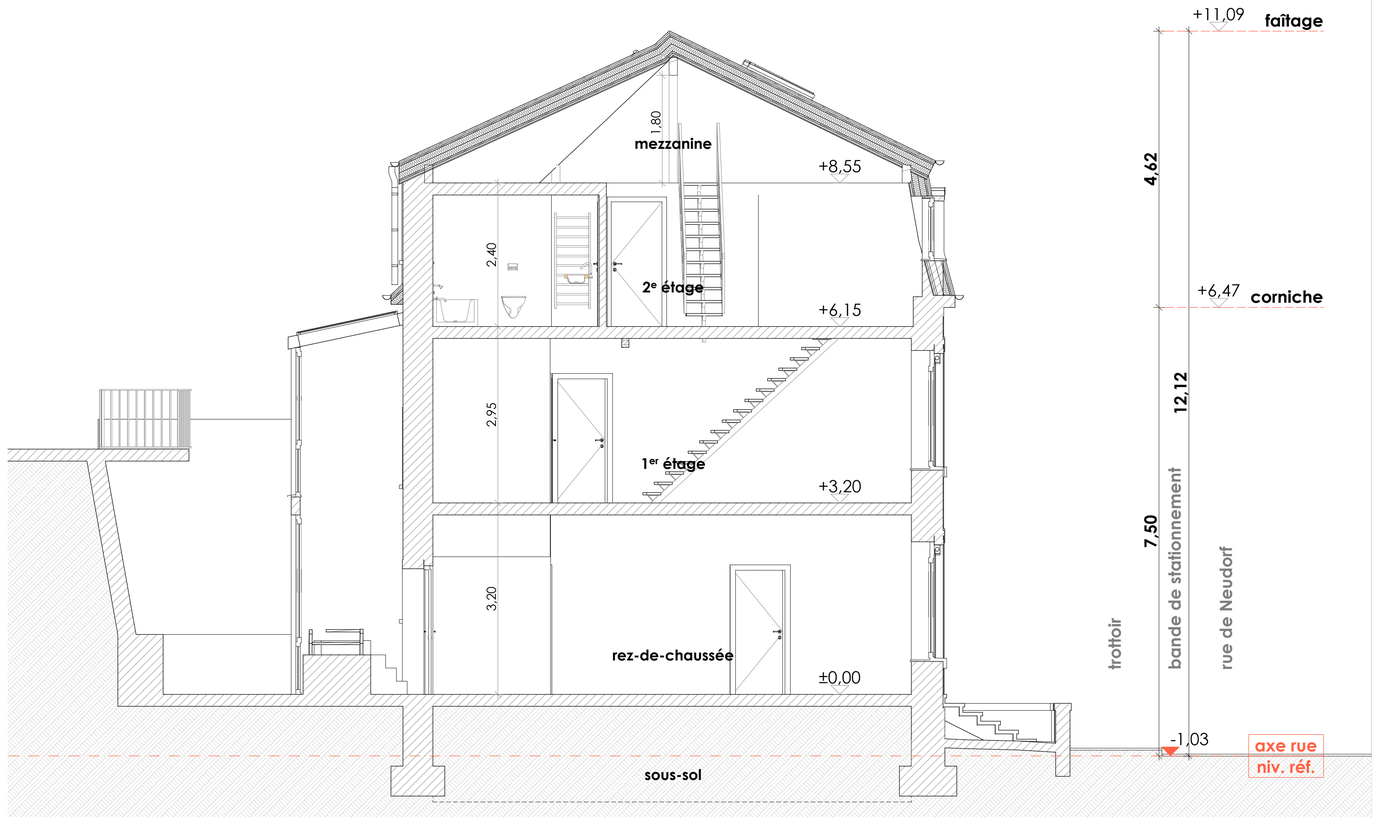
Echelle : 1-50e

Format : A1 (84 X 59,4)

Planche : 2 - 3



élévation arrière



coupe AA



élévation avant





élévation avant

ATELIER D'ARCHITECTURE
RODRIGUES

Maître d'ouvrage :
Promotions Urbaines SA
45 rue de Neudorf
L-2221 Luxembourg

Objet :
transformation d'une maison unifamiliale
45 rue de Neudorf
L-2221 Luxembourg
parcelle 544/2534 - section ED de Neudorf
commune de Luxembourg

Indice :
A - 31 juillet 2025 • mise en page

dessiné : • S.R.
controlé : • T.R.

Remarques générales :
- La reproduction ou la transmission de ce document à un tiers est interdite sans l'autorisation préalable de **AAR**.
- La représentation graphique du mobilier et des équipements tels que appareils sanitaires, ascenseurs, menuiseries intérieures et extérieures, gaines techniques, etc., n'est qu'indicative. Les caractéristiques techniques de ces équipements (dimensions, performances, etc.) sont reproduites dans la description des travaux et fournitures ou seront déterminées par les bureaux d'études ou les installateurs.
- Les surfaces données pour les parcelles ne sont qu'approximatives ; elles ne seront définitives qu'après abonnement par un géomètre agréé et/ou l'administration cadastre.

Remarques techniques :
- Les plans "autorisation de construire" ne sont pas des "plans exécution" et ne sont donc valables pour construction et/ou exécution.
- Toute implantation doit être vérifiée par un géomètre agréé, aux frais du constructeur, avant la suite des travaux.
- Toutes les cotes et tous les niveaux indiqués doivent être vérifiées sur le chantier par l'entrepreneur et/ou le constructeur.
- Toutes les modifications de plan et toutes les erreurs éventuelles sont à signaler directement à **AAR**.
- Tous les éléments porteurs (voiles, dalles, etc.) doivent être confirmés par un calcul statique d'un ingénieur-conseil. De même pour tout percement il faut se référer aux plans des ingénieurs-conseils et/ou des installateurs.
- Au raccord dans une surface plane entre un élément porteur en béton armé et une cloison non-portante il faut prévoir une plaque de plâtre du type "Gyproc" ou un métal déployé, afin d'éviter toute fissuration, dans le cas d'une finition en carrelage, un joint de travail est à prévoir entre les deux éléments.
- Tous les réseaux électricité, EU & EP, clim, etc, sont à déterminer et à compléter par l'installateur et/ou le constructeur.
- Toutes les ouvertures brutes des portes intérieures sont à controler par l'installateur et/ou le constructeur suivant choix du M.O.

63 route de Trèves
L-2633 Senningerberg

+352 2777 0997
+352 621 485 301
celestino@aar.lu
www.aar.lu

RCS B240710
Aut. 10110673/0
TVA 2019 2480 826
TVA LU31834278
OAI AP/11167

LU20 0099 7802 0148 0860

Plan : 111_25_aut_50_3A
autorisation de construire
• élévations
• coupe AA

Echelle : 1-50e

Format : A1 (84 X 59,4)

Planche : 3 - 3